

Conditions et procédures spéciales d'admission aux études de Bachelor

Tou-te-x-s les candidat-e-x-s sollicitant des conditions spéciales (demande d'admission exceptionnelle, demande d'admission sur dossier, demande d'admission en deuxième ou troisième année de Bachelor) doivent envoyer un email pour s'annoncer à admission.head@hesge.ch ET s'inscrire en ligne jusqu'au mercredi 23 février 2022 à 17h00 CEST (heure suisse) sur <https://www.hesge.ch/head/formations-et-recherche/admissions-2022>.

Seuls les formulaires en ligne dûment remplis et soumis dans le délai imparti seront pris en considération.

Une taxe d'inscription de CHF 150.- est exigée. Les candidat-e-x-s ont la possibilité d'effectuer le paiement en ligne ou d'annexer une preuve de paiement au formulaire d'inscription en ligne. Cette taxe est non remboursable.

Un-e-x candidat-e-x ne peut pas s'inscrire à plus de deux formations. Les candidat-e-x-s inscrit-e-x-s à deux formations doivent passer le concours spécifique de chacune des deux formations. La réussite d'un concours ne donne accès qu'à la formation spécifique pour laquelle il a été organisé.

I DEMANDE D'ADMISSION EXCEPTIONNELLE

Conformément au [Règlement d'études des filières Bachelor du domaine design et arts visuels de la HEAD – Genève du 28 juillet 2021](#), la HEAD – Genève peut, à titre exceptionnel, ne pas exiger des candidat-e-x-s un diplôme du degré secondaire II si iels font preuve d'un talent artistique hors du commun.

Les candidat-e-x-s souhaitant s'inscrire au concours d'admission de Bachelor pour talent artistique hors du commun doivent :

- Remplir et soumettre le formulaire électronique sur <https://www.hesge.ch/head/formations-et-recherche/admissions-2022> jusqu'au mercredi 23 février 2022 à 17h00 CEST (heure suisse)
- Inclure dans les pièces téléchargées sur le formulaire électronique une lettre de motivation (maximum 3'000 signes) exposant leur parcours et expliquant en quoi iels estiment disposer d'un talent artistique hors du commun
- Téléverser leur dossier personnel sauf l'épreuve de création (voir V ci-dessous) d'ici au mercredi 23 février 2022

Une commission d'éligibilité examine les demandes des candidat-e-x-s sollicitant une admission exceptionnelle. La Direction de la HEAD – Genève prend la décision d'ici au 2 mars 2022. Si la demande est jugée recevable, les candidat-e-x-s doivent téléverser leur épreuve de création d'ici au mercredi 9 mars 2022.

II DEMANDE D'ADMISSION SUR DOSSIER (ASD)

Conformément au [Règlement concernant l'admission sur dossier \(ASD\) en Bachelor HES-SO](#), la HEAD – Genève peut ne pas exiger des candidat-e-x-s un diplôme du degré secondaire II si iels remplissent les conditions suivantes :

- avoir au minimum 25 ans révolus au moment de la soumission du formulaire électronique
- être de nationalité suisse ou être titulaires d'un permis de séjour pour activité lucrative en Suisse depuis 3 ans au moins ou d'un permis d'établissement ou un permis G en Suisse depuis 3 ans

Ces règles s'appliquent également aux résident-e-x-s des départements français limitrophes à la Suisse. Les candidat-e-x-s avec un statut de requérant-e-x-s d'asile ou de réfugié-e-x-s sont éligibles à la procédure sans délai spécifique

- avoir une expérience professionnelle d'un an à plein temps au moins dans le domaine visé

Les candidat-e-x-s souhaitant s'inscrire au concours d'admission de Bachelor sur la base de la procédure d'admission sur dossier doivent :

- Remplir et soumettre le formulaire électronique sur <https://www.hesge.ch/head/formations-et-recherche/admissions-2022> jusqu'au mercredi 23 février 2022 à 17h00 CEST (heure suisse)
- Inclure dans les pièces téléchargées sur le formulaire électronique un document attestant de leur expérience professionnelle d'un an à plein temps au minimum dans le domaine visé
- Inclure dans les pièces téléchargées sur le formulaire électronique : une copie de passeport suisse ou de permis de travail/séjour/permis G en Suisse ; ou un document attestant du statut de demandeur d'asile/réfugié-e-x en Suisse/dans un département français limitrophe à la Suisse ; ou un document attestant d'un statut de résident-e-x dans un département français limitrophe à la Suisse depuis au moins 3 ans
- Téléverser leur dossier personnel sauf l'épreuve de création (voir V ci-dessous) d'ici au mercredi 23 février 2022

Une commission d'éligibilité examine les demandes des candidat-e-x-s sollicitant une admission sur dossier. La Direction de la HEAD – Genève prend la décision d'ici au 2 mars 2022. Si la demande est jugée recevable, les candidat-e-x-s doivent téléverser leur épreuve de création d'ici au mercredi 9 mars 2022.

III DEMANDE D'ADMISSION EN DEUXIEME OU TROISIEME ANNEE DE BACHELOR

Conformément au [Règlement d'études des filières Bachelor du domaine design et arts visuels de la HEAD – Genève du 28 juillet 2021](#), la HEAD – Genève peut accorder d'éventuelles équivalences pour une formation de niveau et de contenus équivalents.

Les candidat-e-x souhaitant s'inscrire au concours d'admission de Bachelor pour une admission en deuxième ou troisième année doivent :

- Remplir et soumettre le formulaire électronique sur <https://www.hesge.ch/head/formations-et-recherche/admissions-2022> jusqu'au mercredi 23 février 2022 à 17h00 CEST (heure suisse)
- Inclure dans les pièces téléchargées sur le formulaire électronique une lettre de motivation (maximum 3'000 signes) analysant leur formation antérieure et expliquant pourquoi celle-ci justifie une admission en deuxième ou troisième année de Bachelor
- Inclure dans les pièces téléchargées sur le formulaire électronique les relevés de crédits ECTS, bulletins de note, attestations, diplômes ou autres moyens de preuve attestant de leur formation antérieure
- Téléverser leur dossier personnel sauf l'épreuve de création (voir V ci-dessous) d'ici au mercredi 23 février 2022
- Téléverser leur épreuve de création d'ici au mercredi 9 mars 2022

IV PROCEDURE

Une commission d'éligibilité examine les demandes des candidat-e-x sollicitant des conditions spéciales et la Direction de la HEAD – Genève prend la décision.

Si une demande d'admission exceptionnelle ou une demande d'admission sur dossier est jugée recevable, le dossier personnel du-de la candidat-e-x est soumis au premier tour du concours (voir ci-dessous). Si la demande est jugée non éligible, le-la candidat-e-x est notifié-e-x par email.

Si les équivalences pour une admission en deuxième ou troisième année de Bachelor peuvent être reconnues en fonction du parcours antérieur du-de la candidat-e-x, son dossier personnel est soumis au premier tour du concours pour une admission en deuxième ou troisième année de Bachelor. Si la demande est jugée non éligible, le-la candidat-e-x est notifié-e-x par email, et son dossier personnel est soumis au premier tour du concours pour une admission en première année.

Le premier tour du concours consiste en l'examen et l'évaluation par une commission de professeur-e-x-s du dossier personnel de chaque candidat-e-x (voir V ci-dessous).

Le deuxième tour du concours consiste en un entretien d'admission individuel (voir VI ci-dessous) auquel les candidat-e-x-s retenu-e-x-s à l'issue du premier tour sont convoqué-e-x-s par email.

Pour les demandes d'admission en deuxième ou troisième année, c'est à l'issue du deuxième tour du concours que les équivalences sont déterminées.

Les candidat-e-x-s sont averti-e-x-s par email des résultats du premier tour du concours à la fin du mois de mars 2022. Les candidat-e-x-s sont averti-e-x-s par email des résultats du second tour du concours à la fin du mois d'avril 2022. Les candidat-e-x-s ayant réussi le concours d'admission doivent confirmer leur inscription à la HEAD – Genève au plus tard le 31 mai 2022. L'admission définitive à la HEAD – Genève est conditionnée à l'obtention des titres requis.

V DOSSIER PERSONNEL

Le dossier personnel de chaque candidat-e-x doit être téléversé sur une plateforme électronique dédiée (Switch drive) d'ici au 23 février 2022 – à l'exception de l'épreuve de création, qui doit être téléversée d'ici au 9 mars 2022. Un lien à la plateforme est envoyé à chaque candidat-e-x une fois que le formulaire d'inscription en ligne a été totalement rempli et soumis.

Le dossier personnel comprend les éléments suivants :

- Un **curriculum vitae** en français ou en anglais – veuillez utiliser ce [document](#) pour votre curriculum vitae
- Un **portrait en cinq questions** en français ou en anglais – veuillez utiliser ce [document](#) pour votre portrait en cinq questions
- Une courte **vidéo de présentation** de 90 secondes maximum
- Une **épreuve de création** à réaliser à distance – les instructions pour l'épreuve de création seront communiquées sur la page [Admissions](#) : le **mardi 1^{er} mars 2022 à 9h** pour les concours Arts Visuels, Architecture d'Intérieur, Design Mode et Design Produit, bijoux et accessoires ; le **vendredi 4 mars 2022 à 9h** pour les concours Communication Visuelle et Illustration.

Il n'y pas d'épreuve de création pour les inscrit-e-x-s au concours Bachelor Cinéma, car pour ce concours le portfolio comprend déjà la production d'un court film (voir ci-dessous).

- Un **portfolio de travaux** constitué de travaux personnels et/ou, si le-la candidat-e-x le juge pertinent, d'autres travaux, à savoir :

Bachelor Arts Visuels

Dessins, cahiers de recherche, photographies, collages, textes, productions vidéo ou numériques...

Il n'y a pas de limite aux types de travaux qui peuvent constituer le portfolio, dans lequel les candidat-e-x-s veillent à présenter un choix aussi riche que possible.

Bachelor Cinéma

- La réalisation libre d'un court film composé de trois plans, d'une durée totale de 5 minutes maximum
- Les films ou esquisses de films personnels réalisés, ainsi que les éventuels scénarios ou traitements non tournés
- Tout autre élément jugé utile à la compréhension du travail (storyboards, dessins, notes, photographies, collages, textes, podcasts, productions digitales, etc.)

Bachelor Architecture d'intérieur Communication Visuelle Illustration Design Mode Design Produit Bijoux et Accessoires

Dessins, cahiers de recherche, photographies, descriptions de projets, textes, collages, productions vidéo ou numériques, maquettes, prototypes, objets...

Il n'y a pas de limite aux types de travaux qui peuvent constituer le portfolio, dans lequel les candidat-e-x-s veillent à présenter un choix aussi riche que possible.

Tous les fichiers fournis sont en format PDF (textes, photos, dessins, schémas, plans, etc.). Les sites internet, blogs, Tumblr, Instagram personnels peuvent être mentionnés sous forme de liens dans un document figurant sur la plateforme. Les vidéos (ou extraits), d'une durée maximale de 10 minutes, sont déposées sur la plateforme ou fournies sous forme de liens YouTube ou Vimeo (avec identifiant et mot de passe si nécessaire). Les vidéos ont un poids maximal de 150 Mo par vidéo, les autres fichiers ont un poids maximal de 50 Mo par fichier. Les dossiers des candidat-e-x-s seront effacés de la plateforme à l'issue du processus d'admission.

VI ENTRETIEN

Les entretiens d'admission au Bachelor ont lieu entre le 4 et le 12 avril 2022. L'entretien a lieu à la HEAD – Genève ou, si le-la candidat-e-x n'a pas la possibilité de se déplacer, par visioconférence. Les candidat-e-x-s communiquent leur souhait lors de l'inscription en ligne.

Durant l'entretien d'admission, il est attendu du-de la candidat-e-x qu'il soit capable d'expliquer le choix des travaux du portfolio, de décrire et d'analyser sa démarche créative et de détailler sa motivation pour la formation choisie.

L'entretien pour une admission en Bachelor de cinéma comporte un exercice à réaliser au moment de l'entretien (visionnement d'un court extrait de film et commentaire oral).